



CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST - MER DU NORD

Assemblée plénière du 16 octobre 2019

DELIBERATION

**donnant mandat à la commission permanente du CMF MEMNor pour
préparer l'avis de ce conseil sur
le « projet d'installation d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié »**

-
Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord,

Vu :

- le décret n° 2013-611 du 10 juillet 2013 relatif à la réglementation applicable aux îles artificielles, aux installations, aux ouvrages et à leurs installations connexes sur le plateau continental et dans la zone économique et la zone de protection écologique ainsi qu'au tracé des câbles et pipelines sous-marins, et notamment son article 7 ;
- l'arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord du 1^{er} octobre 2019 ;
- les articles 9 et 22 du règlement intérieur du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord du 24 novembre 2014.

Sur proposition du secrétariat du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;
après délibération en séance plénière du conseil en date du 16 octobre 2019.

Décide :

Article 1.

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord donne mandat à sa commission permanente pour élaborer le projet d'avis sur l'implantation d'une barge auto-élévatrice en mer du Nord sur le banc de Sandettié, au large de Gravelines (département du Nord) en zone économique exclusive française. Ce projet est porté par la société Manche Vagues, représentée par M. Patrick SZABO.

Article 2.

Ce projet d'avis sera soumis, pour adoption, au vote des membres du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord. Ce vote aura lieu par voie électronique.

Article 3.

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, secrétaire du conseil maritime de la façade, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-cmf-r149.html>.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 25 octobre 2019

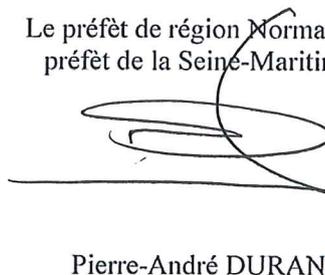
Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,



Philippe DUTRIEUX

À Rouen, le 25 octobre 2019

Le préfet de région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,



Pierre-André DURAND